

DOSSIER de **presse**



la Région
Languedoc
Roussillon

www.laregion.fr

Lundi 14 décembre 2009

La Région signe avec le Rectorat une convention pour le développement et la structuration de l'enseignement des langues occitanes et catalanes



contact presse
Sabrina DRIDI

04 67 22 86 46 /// 06 07 75 52 82
dridi.sabrina@cr-languedocroussillon.fr

La Région Languedoc-Roussillon, 1^{er} budget en France pour les langues et cultures régionales : 2,6 M€

La Région Languedoc-Roussillon joue un rôle de premier plan pour la vitalité des langues et des cultures régionales. Avec un budget en progression depuis 2004 de 2,6 M € en 2009, ce budget est le plus important de toutes les Régions.

En France, la langue occitane est parlée sous diverses modalités sur le territoire de neuf académies correspondant à celui de huit régions : Aquitaine, Auvergne, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte-D'azur. Elle est également parlée en Espagne, dans le Val d'Aran et en Italie, dans douze vallées du Piémont.

Le catalan compte entre 9,1 et 10 millions de locuteurs en Catalogne, dans la Communauté Valencienne, dans les Îles Baléares, dans une petite partie de l'Aragon, en Andorre et à Alghero en Sardaigne. La langue catalane est parlée dans la quasi totalité du département des Pyrénées-Orientales.

La richesse de ces cultures est mondialement reconnue. Leur littérature, fondatrice de la sensibilité européenne au Moyen-âge, s'inscrit dans une modernité du baroque au XVI^e siècle avant de s'exprimer dans divers courants culturels du XX^e.

La Constitution française inscrit désormais les langues régionales au titre du "Patrimoine de la France" tout comme la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO.

La Région Languedoc-Roussillon a engagé depuis 2004 une politique de promotion des cultures régionales qui s'exprime notamment par le soutien des actions linguistique, l'Etat a la responsabilité principale en matière d'enseignement



Une 1^{ère} convention signée en Languedoc-Roussillon pour favoriser l'enseignement des langues occitane et catalane

L'enseignement des langues régionales a pour but de préserver et de transmettre un élément de la richesse du patrimoine national qui participe de l'originalité linguistique et culturelle de notre région.

Pour l'année scolaire 2009/2010, plus de 27 000 élèves bénéficient déjà d'un enseignement de langues régionales, dont 20 % dans les cursus bilingues qui sont les plus à même d'assurer la transmission de la langue. Les effectifs se répartissent pour moitié en occitan (52 %) et pour moitié en catalan.

Pour la 1^{ère} fois en Languedoc-Roussillon, la Région et le Rectorat s'engagent en signant une convention sur l'enseignement des langues occitane et catalane.

Cette convention s'applique aux départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère ainsi qu'aux Fenouillèdes dans le département des Pyrénées-Orientales pour l'occitan et au département des Pyrénées-Orientales pour le catalan.

Les objectifs de la Région :

- ✓ mobiliser les acteurs sur la nécessité d'une politique linguistique pour les jeunes (écoles, collèges et lycées) et adultes (enseignants et formateurs),
- ✓ intervenir au sein de la mission pour l'enseignement des langues régionales dans le cadre du Conseil académique des langues régionales,
- ✓ affirmer son soutien à l'édition et à l'animation pédagogique à travers le Pôle Occitan et le partenariat avec le Centre Départemental de Documentation pour le catalan,
- ✓ consolider sa politique d'aide à l'enseignement public ou privé,
- ✓ accentuer la diffusion de la culture occitane et catalane au sein des lycées dans le cadre du programme régionale d'éducation artistique.



La transmission de ces langues est prise en compte par l'Education nationale. Au terme de la réglementation en vigueur, le catalan et l'occitan sont enseignés dans le premier et dans le second degré du service public de l'éducation nationale.

Objectif de cette convention

- ✓ Définir les modalités de l'offre d'enseignement de l'occitan et du catalan à tous les niveaux de la scolarité pour créer les conditions d'un développement significatif et cohérent de l'offre d'enseignement des langues régionales catalane et occitane et en langues régionales occitane et catalane.
- ✓ Coordonner les actions d'information aux familles, d'édition et d'animation pédagogiques dans l'Académie afin d'augmenter de manière significative le nombre de locuteurs et garantir ainsi la sauvegarde de ces langues grâce à leur emploi et leur transmission.

Un schéma régional pour l'enseignement des langues régionales sera élaboré par le Rectorat et la Région, dans l'année qui suivra la signature de la présente convention.

Le développement progressif de l'offre d'enseignement de/et en/langues régionales (dont les cursus bilingues), est une priorité pour les parties signataires car elle est indispensable à la pérennité de ces langues de France.

Modalités de l'enseignement :

Dans l'enseignement public :

- Enseignement de langue et culture (initiation, 1^{er} degré).
- Enseignement de langue vivante (écoles, collèges et lycées à titre de l'option ou de la langue vivante 2 ou 3).
- Enseignement bilingue à parité horaire (écoles) et sections langue régionale avec une ou plusieurs disciplines enseignées en occitan ou en catalan (collèges, lycées)



Dans l'enseignement privé :

- Enseignement bilingue occitan ou catalan en immersion (écoles, collèges, lycées)

L'objectif est d'offrir aux élèves un cursus complet et cohérent de la maternelle à la terminale. La continuité de l'enseignement et la progression des élèves au fil de leur cursus est un des fondements de la convention. L'ouverture d'une classe ou d'un cours constitue donc la première étape de la structuration d'un cursus. Un suivi de l'enseignement d'une classe à l'autre, d'un cycle à l'autre et particulièrement du premier au second degré sera assuré.

Lors de toute ouverture d'enseignement, la programmation des moyens financiers et humains sera prévue, dans cette perspective, pour les années suivantes.

La convention est signée pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

La Région Languedoc-Roussillon : une politique forte pour les langues et cultures régionales

Les langues et les cultures régionales : enjeu majeur de la vitalité artistique du Languedoc-Roussillon

Les civilisations occitane et catalane portent en elles le riche patrimoine des terroirs et des territoires, de la culture, de la langue, de la littérature, de l'art sous toutes ses multiples formes. Elles portent aussi une certaine qualité de vie dont les maîtres-mots sont l'ouverture, le pluriculturalisme, l'accueil et l'intégration dans le respect des différences.

Le besoin de racines est plus que jamais d'actualité et ne demande qu'à être mis en synergie et décliné en actions par la Région Languedoc-Roussillon.

Chacun des habitants pourra se reconnaître dans ces langues et ces cultures, riches de leurs héritages et ouvertes vers l'avenir et le monde.

La Région Languedoc-Roussillon consacre un budget de plus de 2,6 millions d'euros pour 2009 aux langues et aux cultures régionales.

La Région Languedoc-Roussillon entend reconnaître et soutenir les forces vives du catalan et de l'occitan dans les domaines de la langue, la culture et la société. Elle souhaite également mettre en place des outils structurants dotés de moyens spécifiques et développer ces projets en collaboration avec les autres régions occitanes.



Les outils structurants

La Région Languedoc-Roussillon participe à la création et soutient l'action des structures suivantes :



- ✓ Le Centre interrégional de développement de l'occitan (CIRDOC) est un véritable conservatoire de la mémoire occitane. En devenant Pôle associé de la Bibliothèque nationale de France, le CIRDOC est chargé de constituer la bibliographie occitane en lien avec la Bibliothèque municipale à vocation régionale (BMVR) de Montpellier et de promouvoir le patrimoine écrit régional.

Création d'un pôle occitan

La Région Languedoc-Roussillon et le Centre régional de documentation pédagogique (CRDP) de l'académie de Montpellier ont signé une convention de partenariat pour la création d'un Pôle Occitan pour aider au développement de l'enseignement de l'occitan.

Le CRDP assure la publication des ouvrages pédagogiques multi-supports, hors ligne et en ligne, notamment en langues régionales. Le CRDP héberge également le site académique des langues régionales.

Par cette convention, la Région et le CRDP décident de renforcer leur collaboration pour mettre à disposition des enseignants d'occitan des outils pédagogiques et des projets d'animation adaptés aux différentes situations d'enseignement (initiation élargie, enseignement de langue, bilinguisme).

La Région a attribué une subvention de 90 000 € au CRDP en 2008, soit une augmentation de 50 000 € par rapport à 2007. En 2009, cette subvention sera en augmentation.

✓ Les cultures régionales sont également présentes dans :

- la politique de l'éducation, avec le Languedoc-Roussillon Lycéen tour où des joueurs de hautbois, des musiciens occitans, les radios occitanes et catalanes se produiront dans les lycées,
- la politique de l'audiovisuel
- la politique du livre qui soutient les éditeurs de littérature occitane et catalane,
- le secteur du spectacle vivant avec des aides accrues aux danses et à la musique traditionnelles avec des priorités données aux coblas, aux hautbois et aux boudègues.



NOTES

presse



contact presse
Sabrina DRIDI

04 67 22 86 46 /// 06 07 75 52 82
dridi.sabrina@cr-languedocroussillon.fr